**Dans le cas d’une demande de formation d’une personne qui aurait signalé sa situation de handicap :**

Etapes de la prise en charge de la demande par Vincent Devianne :

Recenser le besoin en formation et les attendus du bénéficiaire

Etudier les mesures à adapter pour compenser la situation de handicap en lien avec le bénéficiaire :

* Si l’accès à la formation est faisable : mise en œuvre de la formation et le bénéficiaire en lien avec son entreprise prend contact avec un des organismes ci-dessous si celui-ci a besoin d’un financement particulier (coût de la formation ou ressources matérielles)

X Si l’accès à la formation n’est pas faisable : réorienter le bénéficiaire vers les acteurs compétents via la liste ci-dessous.

**INFORMATIONS UTILES**

**PUBLIC HANDICAP : ACCESSIBILITE ET FINANCEMENT FORMATION**

**Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez faire une formation ?**

[La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l’accès à l’emploi des personnes en situation de handicap.](https://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/loi-pour-la-liberte-de-choisir-son-avenir-professionnel/article/handicap-ce-que-change-la-loi-pour-la-liberte-de-choisir-son-avenir)

Notre Organisme de Formation tente de donner à tous les mêmes chances d’accéder ou de maintenir l’emploi.

C’est pourquoi nous vous proposons, si vous le souhaitez, de prendre en compte votre handicap, visible ou invisible, pendant toute la durée de votre formation. Pour cela, il sera utile au moins deux mois avant la formation de nous communiquer la description de votre handicap, afin que nous puissions étudier la faisabilité de la réalisation de l’action de formation. Si nous ne parvenons pas à prendre en compte votre handicap, nous vous orienterons alors vers des organismes compétents (voir liste ci-dessous).

Le choix du dispositif et l’aide financière possible dépendent de votre situation professionnelle, demandeur d’emploi ou salarié.

Nous vous invitons également à consulter le site internet : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/formation-professionnelle>

**Vous êtes salarié dans le secteur privé :**

Vous bénéficiez des mêmes conditions d’accès à la formation que tout autre salarié, avec un droit supplémentaire à un financement, pour cela, merci de contacter : l’[AGEFIPH de votre région](https://www.agefiph.fr/)

[Agefiph Hauts-de-France  
27bis Rue Vieux Faubourg, 59000 Lille](https://www.agefiph.fr/)[[0 800 11 10 09](https://www.agefiph.fr/)](https://www.google.com/search?q=agefiph+lille&rlz=1C1GCEA_enFR924FR924&biw=1366&bih=657&ei=D6dhYIiYBPPggwf7tKuADQ&oq=agefiph+lille&gs_lcp=Cgdnd3Mtd2l6EAMyCAgAEMcBEK8BMgYIABAWEB4yBggAEBYQHjoICAAQsQMQgwE6CggAEMcBEK8BEEM6BQgAELEDOggIABDHARCjAjoCCAA6BAgAEEM6CwgAELEDEMcBEKMCOggILhCxAxCDAToHCAAQsQMQQzoICAAQsQMQyQM6BQgAEJIDOgQIABAKUISCAli2nAJgy50CaABwAngAgAHnAYgBmguSAQUxLjguMpgBAKABAaoBB2d3cy13aXrAAQE&sclient=gws-wiz&ved=0ahUKEwjI2_b6oNXvAhVz8OAKHXvaCtAQ4dUDCA0&uact=5)

Accueil Cap emploi 59 Lille

Le Cap emploi 59 Lille a pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs.

Pôle ingénierie et mobilisation des personnes  
**Laurence DOCQUIER** – Responsable  
03.59.31.81.00  
[ldocquier@capemploi59lille.com](mailto:ldocquier@capemploi59lille.com)

[www.capemploi-59lille.com](http://www.capemploi-59lille.com)   
https://www.emploi-et-handicap.com/

23 Chemin du Moulin Delmar, 59700 Marcq-en-Barœul  
[03 59 31 81 31](https://www.google.com/search?q=cap+emploi+lille&rlz=1C1GCEA_enFR924FR924&biw=1366&bih=657&ei=NKdhYNLBM4TMgwfRjoyYDA&oq=cap+emploi+lille&gs_lcp=Cgdnd3Mtd2l6EAMYADIICAAQxwEQrwEyAggAMgYIABAHEB4yBggAEAcQHjIECAAQHjIECAAQHjoICAAQBxAKEB46CAgAEAgQBxAeOgoIABDHARCvARANOgQIABANOgYIABANEB5Qh-gFWM_7BWCEgwZoAXACeACAAbEDiAH8C5IBBzQuNy40LTGYAQCgAQGqAQdnd3Mtd2l6wAEB&sclient=gws-wiz)

**Vous êtes salarié dans le secteur public :**

Vous bénéficiez des mêmes conditions d’accès à la formation que tout autre salarié, avec un droit supplémentaire à un financement, pour cela, merci de contacter : [le FIPHFP de votre région](http://www.fiphfp.fr/)

179 Boulevard de Turin  
59777 Lille  
03 20 14 19 97

**Vous êtes demandeur d’emploi :**

Pour permettre à un demandeur d’emploi en situation de handicap d’acquérir les compétences nécessaires à un emploi durable, l’[AGEFIPH](http://www.agefiph.fr/), [Pôle Emploi](http://www.pole-emploi.fr/accueil/) ou d’autres financeurs peuvent participer à la prise en charge du coût d’une formation. Celle-ci doit s’inscrire dans un parcours d’insertion et offrir des perspectives réelles et sérieuses d’accès à l’emploi.

Pour bénéficier de ces aides, le candidat doit contacter son conseiller Pôle Emploi ou Mission Locale qui l’orientera vers les dispositifs de financement possibles et les mieux adaptés à son projet professionnel. Toute demande d’aide devra être adressée au moins deux mois avant l’entrée en formation.

Autres sources :

### **Référente Handicap Mutualisé Fonction Publique Hospitalière Hauts-de-France : 06 43 71 25 37**

Dans le cadre d’un partenariat, le FIPHFP et la Fédération Hospitalière de France en Hauts-de-France proposent une offre de service pour accompagner les établissements de la Fonction publique hospitalière dans la gestion de l’insertion et du maintien dans l’emploi de personnes en situation de handicap.  Karine DELANNOY est la personne-ressource à disposition des établissements de notre région pour :  
- Appuyer les établissements dans la construction et le suivi d’une politique handicap ;   
- Assurer l’accompagnement et/ou structurer le parcours des agents en situation de handicap à la demande des établissements de moins de 500 agents ;  
- Aider à la mise en place d’actions de formation ou de communication ;  
- Aider les établissements à mobiliser la plateforme des interventions et aides du FIPHFP ;   
- Mettre en place des formations / informations collectives sur la déclaration annuelle ;   
- Créer des outils et procédures permettant de capitaliser les bonnes pratiques ;   
- Développer et animer un réseau de référents handicap de la Fonction publique hospitalière

**PRITH**

Le Plan régional d’insertion professionnelle des travailleurs handicapés (PRITH) des Hauts-de-France sur la période 2016-2020 a pour objectifs l’amélioration de l’accès à la formation et à l’emploi, la sensibilisation des employeurs publics et privés et l’amplification du maintien dans l’emploi des personnes handicapées en région.

### **SOURDMEDIA : 45/4 avenue de Flandres 59290 Wasquehal - 03 20 17 16 10**

### Mobilisables à tout moment du parcours professionnel, ces prestations financées par l’Agefiph et le FIPHFP ont pour objectif de sécuriser les parcours professionnels des personnes en situation de handicap et visent prioritairement à compenser leur handicap. Le prestataire expert du handicap (visuel, auditif, moteur, mental, psychique et des troubles cognitifs) peut être mobilisé au moment de la construction du projet professionnel, de l’insertion, de la formation, de l’intégration en emploi ou du maintien dans l’emploi de la personne, mais également pour le suivi dans l’emploi et/ou son maintien. Il apporte son expertise sur les potentialités et le degré d’autonomie de la personne handicapée ainsi que sur les modes et techniques de compensation à mettre en place et à développer. Cet outil est mobilisable par prescription uniquement de : Cap Emploi, Pôle Emploi, Missions Locales, les entreprises privées et les employeurs publics (seulement si une convention a été signée avec le FIPHFP).

**REMORA : 10 rue Colbert 59000 Lille 03 20 74 64 34**

Mobilisables à tout moment du parcours professionnel, ces prestations financées par l’Agefiph et le FIPHFP ont pour objectif de sécuriser les parcours professionnels des personnes en situation de handicap et visent prioritairement à compenser leur handicap. Le prestataire expert du handicap (visuel, auditif, moteur, mental, psychique et des troubles cognitifs) peut être mobilisé au moment de la construction du projet professionnel, de l’insertion, de la formation, de l’intégration en emploi ou du maintien dans l’emploi de la personne, mais également pour le suivi dans l’emploi et/ou son maintien. Il apporte son expertise sur les potentialités et le degré d’autonomie de la personne handicapée ainsi que sur les modes et techniques de compensation à mettre en place et à développer. Cet outil est mobilisable par prescription uniquement de : Cap Emploi, Pôle Emploi, Missions Locales, les entreprises privées et les employeurs publics (seulement si une convention a été signée avec le FIPHFP).

### **SAS FORMATION (Lille Métropole) : 25 rue Emile Vandamme 59350 Saint André 03 28 38 88 90**

### Mobilisables à tout moment du parcours professionnel, ces prestations financées par l’Agefiph et le FIPHFP ont pour objectif de sécuriser les parcours professionnels des personnes en situation de handicap et visent prioritairement à compenser leur handicap. Le prestataire expert du handicap (visuel, auditif, moteur, mental, psychique et des troubles cognitifs) peut être mobilisé au moment de la construction du projet professionnel, de l’insertion, de la formation, de l’intégration en emploi ou du maintien dans l’emploi de la personne, mais également pour le suivi dans l’emploi et/ou son maintien. Il apporte son expertise sur les potentialités et le degré d’autonomie de la personne handicapée ainsi que sur les modes et techniques de compensation à mettre en place et à développer. Cet outil est mobilisable par prescription uniquement de : Cap Emploi, Pôle Emploi, Missions Locales, les entreprises privées et les employeurs publics (seulement si une convention a été signée avec le FIPHFP).

**ALTERNATIVE (Hainaut Cambrésis) : 12 chemin du Noir Mouton 59300 Valenciennes 03 27 45 07 44**

Mobilisables à tout moment du parcours professionnel, ces prestations financées par l’Agefiph et le FIPHFP ont pour objectif de sécuriser les parcours professionnels des personnes en situation de handicap et visent prioritairement à compenser leur handicap. Le prestataire expert du handicap (visuel, auditif, moteur, mental, psychique et des troubles cognitifs) peut être mobilisé au moment de la construction du projet professionnel, de l’insertion, de la formation, de l’intégration en emploi ou du maintien dans l’emploi de la personne, mais également pour le suivi dans l’emploi et/ou son maintien. Il apporte son expertise sur les potentialités et le degré d’autonomie de la personne handicapée ainsi que sur les modes et techniques de compensation à mettre en place et à développer. Cet outil est mobilisable par prescription uniquement de : Cap Emploi, Pôle Emploi, Missions Locales, les entreprises privées et les employeurs publics (seulement si une convention a été signée avec le FIPHFP).

**UDAPEI : 194 -196 rue Nationale 59000 Lille 03 28 36 94 31**

Mobilisables à tout moment du parcours professionnel, ces prestations financées par l’Agefiph et le FIPHFP ont pour objectif de sécuriser les parcours professionnels des personnes en situation de handicap et visent prioritairement à compenser leur handicap. Le prestataire expert du handicap (visuel, auditif, moteur, mental, psychique et des troubles cognitifs) peut être mobilisé au moment de la construction du projet professionnel, de l’insertion, de la formation, de l’intégration en emploi ou du maintien dans l’emploi de la personne, mais également pour le suivi dans l’emploi et/ou son maintien. Il apporte son expertise sur les potentialités et le degré d’autonomie de la personne handicapée ainsi que sur les modes et techniques de compensation à mettre en place et à développer. Cet outil est mobilisable par prescription uniquement de : Cap Emploi, Pôle Emploi, Missions Locales, les entreprises privées et les employeurs publics (seulement si une convention a été signée avec le FIPHFP).

### **VECTEUR FORMATION (Lille Métropole Douaisis) : 06 08 78 10 3**

### La prestation spécifique d’orientation professionnelle a pour objectif : - d’aider la personne handicapée à se projeter dans un parcours vers l’emploi ou s’investir dans l’élaboration d’un projet professionnel ou de formation - de permettre l’élaboration d’un nouveau projet professionnel dans le cadre du reclassement interne ou externe d’une personne handicapée lorsque le maintien à son poste de travail n’est pas possible.

### **ALTERNATIVE (Nord Valenciennes)**

La prestation spécifique d’orientation professionnelle a pour objectif :  
- d’aider la personne handicapée à se projeter dans un parcours vers l’emploi ou s’investir dans l’élaboration d’un projet professionnel ou de formation  
- de permettre l’élaboration d’un nouveau projet professionnel dans le cadre du reclassement interne ou externe d’une personne handicapée lorsque le maintien à son poste de travail n’est pas possible.